

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier : **2017-2018**

Trimestre : **Juillet - Septembre 2017**

Nom du fournisseur	Types d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Tablettes	6	0	0,00 \$	336,60 \$
Rogers	Téléphones intelligents	515	16	325,50 \$	27 715,86 \$
Télus	Téléphones intelligents	74	0	808,65 \$	2 899,45 \$

Information complémentaire

Les coûts d'acquisition et de service mensuels sont payés par le ministère de la Justice qui agit à titre de fournisseur de services pour le DPCP.
 Le DPCP rembourse les coûts de télécommunication mobile au ministère de la Justice par le biais d'une entente de services.